Conseil communal

Vully-les-Lacs, le 09.03.2026

Vully-les-Lacs

Droits des membres du Conseil

Section III de la loi sur les communes (LC). Articles 30 et ss

Article 31 LC

Chaque membre du Conseil communal peut exercer son droit d'initiative :

Lettre a.)

en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Règlement du conseil	*Type d'intervention*	*Laisser libre :*
Art. 59 a	**Postulat**	

Titre du postulat

"Un moteur à crottin pour Vully-les-Lacs"

Texte du postulat

Postulat au sens de l'art. 31 al. 1 let. A, LC

Pour l'étude d'une ligne de transport public ou scolaire hippomobile au sein de la commune de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,

La mobilité est aujourd'hui au cœur des réflexions communales. Entre enjeux climatiques, qualité de vie, cohésion sociale et identité locale, elle représente bien plus qu'un simple déplacement d'un point A à un point B.

Notre commune, composée de villages géographiquement légèrement distancés, présente une configuration particulièrement intéressante pour envisager des solutions de mobilité adaptées, innovantes et à taille humaine.

Par le présent postulat, je propose que la Municipalité étudie l'opportunité de développer, à titre expérimental ou pérenne, une ligne de transport public ou scolaire tirée par un ou des attelage-s de chevaux.

Pourquoi une telle proposition ?

D'abord, parce que la mobilité douce, au sens le plus strict du terme, mérite d'être explorée sans a priori. Le transport hippomobile est une technologie éprouvée, simple, fiable, silencieuse et peu énergivore. Son coût d'infrastructure est modeste comparé à d'autres solutions motorisées, et son entretien repose davantage sur du savoir-faire local que sur des systèmes complexes.

Ensuite, parce que notre commune possède une longue tradition liée aux chevaux et au bétail. Nous savons d'où nous venons. Cette histoire n'est pas un frein au progrès ; elle peut au contraire devenir un atout stratégique pour imaginer l'avenir. Valoriser cette tradition dans un projet contemporain de mobilité serait un signal fort : celui d'une commune qui conjugue patrimoine et innovation.

Par ailleurs, nous disposons d'un estivage à Villars-le-Grand qui pourrait constituer un cadre idéal pour développer ou soutenir une telle activité, que ce soit pour l'hébergement des chevaux, l'organisation logistique ou la création d'une synergie agricole et touristique.

Un tel projet pourrait :

- **renforcer l'image d'une commune écoresponsable et pionnière ;**
- **offrir une solution de transport adaptée aux courtes distances inter-villages ;**
- **créer une attractivité touristique originale et cohérente avec notre identité rurale ;**
- **favoriser des collaborations avec des acteurs locaux (agriculteurs, meneurs, écoles, associations).**

Il ne s'agit pas aujourd'hui de décider d'une mise en œuvre immédiate, mais d'encourager la Municipalité à analyser sérieusement la faisabilité technique, financière, organisationnelle et réglementaire d'un tel projet, ainsi que les éventuelles aides cantonales ou fédérales existantes en matière de mobilité durable.

À titre indicatif, le Canton de Vaud soutient différentes démarches liées à la mobilité durable dans le cadre de son Plan climat et de sa politique de mobilité (Direction générale de la mobilité et des routes – DGMR). Il serait intéressant de vérifier si un projet pilote innovant, combinant mobilité douce, valorisation du patrimoine et ancrage local, pourrait s'inscrire dans ces dispositifs ou bénéficier d'un soutien spécifique.

Conclusions du postulat

En conclusion, je demande à la Municipalité :

- **d'étudier l'opportunité de créer une ligne de transport public ou scolaire hippomobile reliant les différents villages de la commune ;**
- **d'évaluer les aspects juridiques, sécuritaires, financiers et organisationnels ;**
- **d'examiner les possibilités de subventions ou d'intégration dans des programmes cantonaux existants ;**
- **et de présenter au Conseil communal un rapport détaillé avec ses conclusions et recommandations.**

Oser réfléchir différemment, c'est aussi affirmer notre identité et notre capacité d'innovation. Une commune qui connaît ses racines possède souvent un atout majeur pour dessiner son avenir.

Je vous remercie de l'attention portée à ce postulat.

Souhait (marquer d'une coche)

□ Je souhaite une prise en considération immédiate

□ Je souhaite une commission pour étude de la recevabilité

Pour le postulat,

Gilles Bardet , Conseiller communal, Vully-les-Lacs

Par ma signature, j'affirme mon soutien au présent postulat et encourage sa prise en considération :

Nom	Prénom	Signature
Aeby	Florian	